

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 130 /2024

Séance du 29 juillet 2024

Date de la Convocation : 23 juillet 2024

Heure de la séance : 18 h 00

Membres en exercice : 61

Présents : 42 – Représentés : 16 – Absents : 3

Président de séance : M. Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Mme Catherine LÉVÉQUE

Présents : Mmes et MM. Bernard AJON - Corine BARTHEROTTE - Pierre BERNOU - Serge BERTOMEU - Jacques BORDERIE – Thomas BOUYSSONNIE – Michel BRUYERE – Jean-Paul CABAS – Angélique CHARBONNIER - Gilles CHAROLLAIS - Xavier CLERC - Anne DELLIAUX - Jean-Jacques DULAURIER - Cyril FRIEDRICHS - Christian GILLET – Marie-Laure GRENIER - Gilles GROSJEAN - Freddy GUEUDIN – Gilles HOUSSIN – Serge HUC – Djamila KERAVAL – Jean-Marie LAFOSSE – Didier LALANNE – Michel LAVILLE – Guillaume LEPERS – Catherine LÉVÉQUE - Xavier LLOPIS – Malika MESSAOUDI-LOUBET – Brigitte MONBOUCHET – Pascal MOURGUES – Laurent PERIQUET – Bertrand PLANTE – Christelle PRELLON – Pierre-Jean PUDAL – Jean REDON – Gérard RÉGNIER – Christian ROUSSEAU – Patricia SUPPI – Léopold TALOU – Béatrice VAQUIER – Yvon VENTADOUX – Maria de Lurdes VIEIRIA -

Représentés : Mmes et MM. Maëlle BLAZEJCZYK par Thomas BOUYSSONNIE – Josiane BOTTEGA par Pascal MOURGUES – André BRUNET par Guillaume LEPERS – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN par Gérard RÉGNIER – Chantal de BRONDEAU par Anne DELLIAUX – Christel DELESTRE par Laurent PÉRIQUET – Jean-Max DOMINIQUE par Bertrand PLANTE – Christine DUMAS par Bernard AJON – André FORGET par Pierre-Jean PUDAL – Estelle HÉNAULT-BLINEAU par Gilles GROSJEAN – Frédéric LADRECH par Serge HUC – Hélène NICODEMO par Xavier LLOPIS – Jean-Paul PÉREUIL par Didier LALANNE – Jean-Éric ROSIER par Freddy GUEUDIN – Guy VICTOR par Jean-Marie LAFOSSE – Samir ZIANI par Xavier CLERC.

Absents : MM. et Mme Cédric DA SILVA – Xavier MARS – Christiane LAFAYE-LAMBERT

OBJET : COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L.5211-10, L. 2121-7, L.2121-8 et L.2122-4,

Vu le Code Electoral,

Vu le Procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et autres membres du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé :

- ✓ Du Président,
- ✓ Des Vice-Présidents,

- ✓ Et éventuellement d'autres membres du bureau.

Considérant qu'il est proposé la composition du Bureau Communautaire suivante :

Le président : M. RÉGNIER Gérard ;

Les 12 Vice-Présidents soit :

- ✓ M. BORDERIE Jacques – 1^{er} Vice-Président
- ✓ Mme GRENIER Marie-Laure – 2^{ème} Vice-Présidente
- ✓ M. PUDAL Pierre-Jean – 3^{ème} Vice-Président
- ✓ M. ROUSSEAU Christian – 4^{ème} Vice-Président
- ✓ M. CHAROLLAIS Gilles - 5^{ème} Vice-Président
- ✓ M. PLANTÉ Bertrand – 6^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme PRELLON Christelle – 7^{ème} Vice-Président
- ✓ M. CABAS Jean-Paul – 8^{ème} Vice-Président
- ✓ M. LAVILLE Michel – 9^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme DELLIAUX Anne – 10^{ème} Vice-Présidente
- ✓ M. MOURGUES Pascal – 11^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme LÉVÊQUE Catherine – 12^{ème} Vice-Présidente

Et 19 autres conseillers élus au sein de l'assemblée, soit un bureau composé de **32 membres**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Décide,

- 1°) **de fixer** la composition du Bureau telle que proposée ci-dessus ;
- 2°) **de procéder** à l'élection des autres membres du bureau.

CASSENEUIL, le 29 juillet 2024

La Secrétaire,

Catherine LÉVÊQUE

Le Président,

Gérard RÉGNIER



Télétransmise le : - 5 AOUT 2024

Publié le : - 5 AOUT 2024

Certifié Exécutoire le : - 5 AOUT 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.